



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION (3) DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION DE SUIVI DE SITE DES AUCRAIS DE LA SOCIÉTÉ SUEZ RV NORMANDIE SUR
LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRETTEVILLE-LE-RABET, CAUVICOURT ET URVILLE**

**Le préfet du Calvados
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-1, L.125-2-1, R. 125-5, R. 125-8 et R.125-8-1 à R.125-8-5 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R133-3 et suivants ;

VU le décret du Président de la République du 30 mars 2022 portant nomination de M. Thierry MOSIMANN en qualité de préfet du Calvados à compter du 27 avril 2022 ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2022 portant nomination de Mme Florence BESSY en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Calvados ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018 modifié portant composition et fonctionnement de la commission de suivi de site des Aucrais de la société SUEZ Normandie, sise sur le territoire des communes de Bretteville-le-Rabet, Cauvicourt et Urville, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation par arrêté préfectoral ;

VU la proposition de la société SUEZ RV NORMANDIE du 9 mai 2023 ;

SUR PROPOSITION de Mme la secrétaire générale de la Préfecture du Calvados ;

A R R E T E

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018 portant composition et fonctionnement de la commission de suivi de site des Aucrais de la société SUEZ Normandie est modifié comme suit :

Président : le préfet ou son représentant

1/ Collège « administrations de l'État » :

- le préfet ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ou son représentant

2/ Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- titulaire : M. Bruno FRANCOIS, conseiller départemental du canton de Le Hom – *sans changement*
- suppléant : M. Dominique ROSE, conseiller départemental du canton d'Evrecy – *sans changement*
- titulaire : M. Robert BRARD, maire de la commune de Bretteville-Le-Rabet – *sans changement*
- suppléante : Mme Florence DUGUEY, conseillère municipale de la commune de Bretteville-Le-Rabet – *sans changement*

- titulaire : Mme Vanessa DUPUY, maire de la commune de Cauvicourt – *sans changement*
- suppléant : M. Philippe CAYÉ, conseiller municipal de la commune de Cauvicourt – *sans changement*
- titulaire : M. Patrick MOREL, maire de la commune d'Urville – *sans changement*
- suppléant : M. Daniel HUET, conseiller municipal de la commune d'Urville – *sans changement*

3/ Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

- titulaire : M. René MAFFEI, représentant le GRAPE – *sans changement*
- titulaire : M. Brahim BOUFROU, représentant le GRAPE – *sans changement*
- suppléant : M. Michel HORN, président du GRAPE – *sans changement*
- titulaire : Mme Claudine JOLY, présidente du CREPAN – *sans changement*
- titulaire : Mme Nathalie VILLERMET, représentant le CREPAN – *sans changement*
- suppléante : Mme Arlette SAVARY, représentant le CREPAN – *sans changement*

4/ Collège « Exploitants de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

- titulaires :
 - M. Ronan ERTUS, directeur d'activité stockage – *sans changement*
 - M. Dominique LANCE, responsable du centre des Aucrais**
 - M. Louis CHABBERT, attaché d'exploitation – *sans changement*
 - Mme Julie HERMENT, ingénieur environnement – *sans changement*

5/ Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

- titulaire : M. Jérôme GRAINDOGRE, conducteur d'engins – *sans changement*
- suppléante : Mme Isabelle DESCHOOLMESTER, agent administratif d'accueil – *sans changement*

Le représentant du collège des salariés dispose de quatre voix.

Article 2 : Les membres de la commission de suivi de site nouvellement désignés au présent arrêté sont nommés pour la durée restant à courir prévue à l'article 4 de l'arrêté du 13 novembre 2018, soit jusqu'au 12 novembre 2023.

Article 3 : Le reste sans changement

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture, affiché en mairie de Bretteville-le-Rabet, Cauvicourt et Urville et adressé à chacun des membres de la commission de suivi de site.

Fait à CAEN, le 23 mai 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Florence BESSY